

RÈGLEMENT NUMÉRO 427-19 Collecte matières résiduelles

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Est par la présente donné par la soussignée que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, lors de sa session régulière du 7 janvier 2019, a adopté :

- **le règlement 427-19 concernant la collecte des matières résiduelles dans la municipalité et de la compensation à appliquer pour l'année 2019.**

Toute personne peut prendre connaissance de ces règlements au bureau municipal, aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge ce 9 janvier 2019.

Suzanne Marcoux

Directrice générale, secrétaire -trésorière